

2022-12-12
2022-5733

GROUPE 10 HERBICIDE

ARCHAR

Herbicide

Solution

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34690
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPBARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262

CONTENU NET : 1 – 1000 L

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et la protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les secteurs traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin: En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable (moins de 23 litres) :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rechargeable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou superflu:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ARCHAR

Herbicide

Solution

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34690
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPBARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur
24)**

**En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24
heures sur 24).**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262**

CONTENU NET : 1 – 1000 L

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- ARCHAR est un herbicide non sélectif.
- ARCHAR assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de ARCHAR est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- ARCHAR peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate- ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides, ARCHAR peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- ARCHAR peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- ARCHAR desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- ARCHAR peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique seulement.

- ARCHAR peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) dans les haricots secs.
- ARCHAR dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- ARCHAR peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces sous les arbres fruitiers et les vignes.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, ARCHAR peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes.
- ARCHAR se décompose rapidement dans le sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et la protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les secteurs traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin: En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable (moins de 23 litres) :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rechargeable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on superflu:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

UTILISATION EN POSTLEVÉE

CANOLA

- ARCHAR est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- ARCHAR peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate- ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser ARCHAR uniquement sur le canola tolérant le glufosinate- ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**
- ARCHAR n'est pas homologué pour l'application sur les cultures tolérantes au glufosinate-ammonium.
- **L'application de ARCHAR sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer ARCHAR du stade du cotylédon jusqu' à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de ARCHAR pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : ARCHAR a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de ARCHAR. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à ARCHAR. ARCHAR donnera une meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX 1,33 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								
Sétaire verte	----- Maximum de 3 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX 2 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Échinochloa pied-de-coq	-----								
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX 2,67 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Stellaire moyenne	----- Paires de feuilles								
Ortie royale	----- Paires de feuilles								
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Amarante à racine rouge	-----								
Mauve à feuilles rondes	-----								
Matricaire inodore	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles								
Blé spontané	----- Maximum de 2 talles								

Renouée liseron -----|

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Gaillet gratteron	----- Verticilles								3,33 L/ha
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	----- Paires de feuilles								
Chiendent ³	-----								
Érodium cicutaire	-----								
Folle avoine	----- Maximum de 2 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Populations élevées									3,33 L/ha
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Chiendent ¹	-----								
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles								
Blé spontané	----- Maximum de 2 talles								
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								4 L/ha
Chiendent ⁵	-----								

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

⁵ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

DEUXIÈME APPLICATION

- Une deuxième application de ARCHAR peut être faite dans les champs ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 4.0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,

OU

Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.

- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à , mais avant, la montée en graines du canola.

TROISIÈME APPLICATION (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES D'HYBRIDES SEULEMENT) :

Trois applications de ARCHAR, à raison de 3,33 L/ha pour chaque traitement, peuvent être nécessaires pour la production de semences d'hybrides. La troisième application peut être effectuée jusqu'à , mais avant, la montée en grains de la culture de canola

- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- ARCHAR aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de ARCHAR est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- Note : Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.

Mélanges en cuve

- Consulter les étiquettes des produits d'association pour plus d'information sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.
- Pour une efficacité accrue, ARCHAR peut être mélangé en cuve avec les produits suivants:

CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
Facet L + Merge	0,28 L/ha + 0,5 – 1,0 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron, appliquer ARCHAR à raison de 3,33 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stades 2 à 6 vraies feuilles de la culture de canola.

Note: Ne pas mélanger en cuve ARCHAR avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

SUPPRESSION DES REPOUSSES DANS LES FRAMBOISIERS

- Appliquer ARCHAR dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
FRAMBOISIERS (framboisiers établis seulement)	ARCHAR est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants faibles ou immatures.	APPLICATION À LA VOLÉE 6,67 L/ha APPLICATION PAR BANDE Ajuster la dose d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer la dose d'application par bande par hectare : :
	FORMULE POUR CALCULER LA DOSE D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Dose d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x dose d'application à la volée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande (0,61 m ÷ 3,05 m) x 6,67 L/ha = 1,33 L/ha pour la dose d'application par bande	

Mise en garde : Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.

UTILISATION COMME DESSICCANT

Cultures, instructions et taux

- ARCHAR peut être appliqué comme dessiccant, par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne

(cultivée pour la semence).

- ARCHAR desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée)

CULTURE	INSTRUCTIONS	TAUX
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer ARCHAR au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes) NE PAS appliquer plus d'une fois par année.	2,7 L/ha

Note: Ne pas mélanger en cuve ARCHAR avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

EMPLOI COMME DESSÉCHANT

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. Lorsque ARCHAR est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5-3 L/ha ¹

¹ Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Note : ARCHAR dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VERGERS ET LES VIGNOBLES

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
<p>POMMES RAISINS POIRES PRUNES</p>	<p>ARCHAR est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis.</p> <p>ARCHAR peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec ARCHAR, consulter la section « Renseignements sur la Suppression des Mauvaises Herbes ».</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de ARCHAR avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact de ARCHAR avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR Appliquer ARCHAR à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger ARCHAR à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p>

	<p>entraîner des dommages graves.</p> <p>Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, ARCHAR peut être mélangé en réservoir avec PRINCEP^{MD} NINE-T^{MD} ou Simadex^{MD}</p>	
--	--	--

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES MARAÎCHÈRES

ARCHAR supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé. Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de ARCHAR peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	ARCHAR peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer ARCHAR à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	ARCHAR peut être appliqué après la récolte des tiges.	
LAITUE, OIGNONS (sol rassis)	ARCHAR peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

2,7 à 4 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron

Échelle des taux :

- Lorsqu'un échelle de taux est indiquée, utilisez le taux le plus élevé dans les cas suivants :
 1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense;
 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures;
 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- ARCHAR supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou mures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Mélanges en réservoir

- Ne pas mélanger ARCHAR avec des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus)

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	2,5-5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	4,5-9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	25-50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	45-90 mL/10 L	

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – Est Du Canada Seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	4-5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	7,2-9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	40-50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	72-90 mL/10 L	

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ARCHAR est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ARCHAR et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le ARCHAR ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

Instructions et mises en garde d'application

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

- La rapidité d'action de ARCHAR est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- ARCHAR aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.

- ARCHAR agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- ARCHAR se décompose rapidement dans le sol. Suite à son application, aucune restriction quant au choix de la culture ou de la rotation n'est imposée.
- Lorsqu'une échelle de doses est indiquée, la dose la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais est sec.

Instructions relatives à l'application terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de ARCHAR et d'eau avant de débiter l'épandage.
- Appliquer ARCHAR dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter « Cultures, instructions et doses » pour connaître la dose et la période d'application appropriée.
- **Aux fins de la dessiccation seulement**, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer ARCHAR dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter la section « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles: Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer ARCHAR dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer ARCHAR dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 M² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères :

Appliquer ARCHAR dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- Faire preuve d'une extrême prudence durant l'application aérienne d'un insecticide, d'un herbicide ou d'un fongicide. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. Suivre le mode d'emploi à la lettre.
- Lorsque ARCHAR est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de pastilles de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola tolérant le glufosinate ammonium:** Appliquer ARCHAR dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme dessiccant seulement :** Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer ARCHAR dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.

MISES EN GARDE RELATIVES À L'APPLICATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Les cultures peuvent être endommagées si ARCHAR est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- ARCHAR est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux. Éviter le contact avec d'autres plantes ou cultures désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.
- **L'application de ARCHAR sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures. Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale, utiliser ARCHAR uniquement sur le canola tolérant le glufosinate ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**

Mises en garde relatives à l'application terrestre :

- Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- NE PAS utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Mises en garde relatives à l'application aérienne :

- Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appeler ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial..

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie:

- Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

Zones tampons sans Pulvérisation:

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (m) requises pour la protection des :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Luzerne, canola, maïs, Framboisiers, pommes, asperges, haricots sec, raisins, laitue, oignons, poires, prunes	1	0	1
Voie aérienne (aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante)	luzerne	1	0	20
	Canola	1	0	30

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Instructions de mélange

- ARCHAR doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- ARCHAR est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter ARCHAR dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (« Nettoyage du pulvérisateur »).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre.
 2. Verser la quantité appropriée de ARCHAR.
 3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

MÉLANGES EN CUVE:

Note: Lors du mélange en cuve de ARCHAR, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ensuite ARCHAR.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, *toujours* consulter les étiquettes des produits d'association pour plus d'information sur les précautions et le mode d'emploi.

L'ajout d'un agent antimoissant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.

Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de ARCHAR, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

DÉLAI AVANT LA PLANTATION

- Aucun délai avant la plantation n'est requis pour le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot sec commun (pas cultivé pour les semences), la luzerne, la carotte, l'oignon et la pomme de terre.

- Délai de 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale, le blé, les autres légumes-racines et légumes-feuilles.

- Délai de 120 jours pour toutes autres cultures.

Alimentation du bétail et délais d'attente

ALIMENTATION DU BÉTAIL:

Canola

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence)

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Haricots secs:

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

DÉLAIS D'ATTENTE

Canola

Lorsque ARCHAR est mélangé en cuve avec Facet L, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Haricots secs communs : 9 jours

Prunes : 14 jours

Pommes, raisins, poires : 40 jours

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.